

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conférence

L'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap

Nice, le 3 avril 2017

C'est autour d'un thème complexe et sensible que se sont retrouvés jeudi 30 mars des parents de personnes en situation de handicap : l'organisation de la transmission du patrimoine familial. Une conférence présentée par le cabinet de conseil en gestion du patrimoine Jiminy Conseil et organisée par Madame Danielle Berthout, Secrétaire Départementale de l'ADAPEI des Alpes-Maritimes.

C'est dans les locaux de l'ESAT de la Roquette-sur-Siagne, qu'une centaine de familles adhérentes ont assisté, pendant plus de 2h30, à la conférence de Jiminy Conseil, un cabinet spécialisé, partenaire de l'UNAPEI, qui intervient régulièrement auprès de l'ADAPEI des Alpes-Maritimes pour aborder avec les familles les problématiques liées à la gestion du patrimoine en présence d'une situation de handicap.

Un thème délicat mais nécessaire à appréhender afin de pouvoir, dans les meilleures conditions, préserver les ressources actuelles et futures de l'adulte en situation de handicap, assurer son indépendance financière et sauvegarder le patrimoine familial.

Autour d'une présentation structurée permettant de laisser libre cours aux échanges afin de répondre le mieux possible aux préoccupations des familles, le cabinet de conseil a présenté les contraintes spécifiques liées à la situation de handicap dans toutes leurs dimensions (humaine, juridique, sociale, financière) ainsi que les objectifs souvent évoqués par les familles (préserver les ressources actuelles et futures, créer une indépendance financière, sauvegarder le patrimoine familial, ...).

La vulnérabilité d'un adulte en situation de handicap nécessite souvent l'intervention d'une ou plusieurs personnes chargées d'assurer sa protection et celle de ses biens.

Des questions fondamentales sont alors soulevées : Existe-t-il des alternatives aux mesures judiciaires de protection ? Quels sont les pouvoirs et les obligations du protecteur ?

Comment organiser le passage de relais pour le jour où les parents ne seront plus en mesure d'assurer eux-mêmes la protection de leur proche ?

Comment assurer l'indépendance financière d'une personne en situation de handicap ?
Comment accompagner la fratrie et sauvegarder le patrimoine familial ?

Dans ce contexte, les parents ont pu découvrir les stratégies possibles en matière fiscale et concernant la récupération de l'aide sociale.

Les discussions ont continué bien au-delà de la conférence. A l'écoute de l'histoire propre à chaque famille, le cabinet Jiminy Conseil a d'ores et déjà convenu de rencontrer personnellement certaines familles présentes.

A propos de l'ADAPEI des Alpes-Maritimes

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales des Alpes-Maritimes (ADAPEI AM) a été fondée à Nice le 22 avril 1955, à l'initiative de parents d'enfants atteints de handicap mental. Association à but non lucratif, l'ADAPEI AM est affiliée à l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis), reconnue d'utilité publique.

Tout au long de son histoire, l'ADAPEI AM porte inlassablement la reconnaissance des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles auprès des pouvoirs publics, des partenaires institutionnels et de la société dans son ensemble.

L'Association s'est toujours mobilisée pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, s'adapter aux évolutions sociétales, aux politiques publiques, trouver des solutions, aider les familles, améliorer continuellement la qualité de vie et les prestations offertes aux personnes accueillies et accompagnées.

L'ADAPEI AM gère 44 établissements, répartis sur tout le Département des Alpes-Maritimes en deux territoires : le Territoire Nice-Riviera Menton (couvrant les zones de Nice, Menton et la Brigue) et le Territoire Ouest Azur (couvrant les zones d'Antibes, Cannes/Le Cannet, La Roquette-sur-Siagne et Grasse).

L'ADAPEI AM en quelques chiffres :

- 1911 places financées
- 901 travailleurs handicapés
- 916 salariés
- 44 établissements et services
- 5 sections dédiées à l'action familiale (Antibes, Cannes, Cagnes/Grasse, Menton et Nice)

Plus d'informations sur : www.adapeiam.fr

Contact presse

Agnès SEGALA asegala@adapeiam.fr 04 93 97 70 18